Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260203-2026_02_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois février, à vingt et une heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, BERTHELOT Anthony, MEROT Auguste, HERAULT Florence, MAHÉ Jean-Luc, HAVEZ Sandrine

ABSENTS excusés : PREVOT Jérôme, JEFFROY Louri

Secrétaire de séance : HERAULT Florence

Date de convocation : 27 janvier 2026

*** ***

3. Délibération pour le remboursement des frais à M. MAHÉ Jean-Luc

Le Maire expose que Monsieur Mahé Jean-luc a réglé le 24 janvier 2026 à la SAS BRENADIS (E.leclerc) de Saint-Brandan la somme de 354.53 € pour l'achat de denrées alimentaires pour la cérémonie des vœux 2026. Facture transmise à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le remboursement des frais de 354.53 € à M. MAHÉ Jean-Luc.

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR